

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix sept, le 06 avril à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		présent	absent	procuration à
EMO	Jean-Christophe	X		
SAUMON	Michel	X		
PREVOST	Francis	X		
MOUTON	Janine	X		
CADIOU	Liliane	X		
GRANLIN	Valérie	X		
BRUEL	Didier	X		
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika		X	MOUTON Janine
LEBLOND	Rémy		X	PREVOST Francis
TREARD	Christian		X	
COURANT	Noémie	X		
SERAPHIN	Ludovic	X		
CHERON	Virginie		X	FLEURY Sophie
MUTEL	Laurent	X		
FLEURY	Sophie	X		
VASSEUR	Ludivine	X		
TAUDON-HARS	Pascale	X		
VIELLE	Raphaël	X		
LAUNAY	Jean-Noël		X	GRANLIN Valérie

Mm. SAUMON Michel est nommé secrétaire de séance.

Vote du procès-verbal du 08/02/2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif 2016 est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 504 327.69€
 Recettes 2 314 810.98€
 Report N -1 24 409.14€ (budget annexe lotissement Kerville)

Investissement

Dépenses 2 231 147.83€
 Recettes 1 478 596.77€
 Report N-1 + 172 899.85 €

Excédent global : 255 241.22 €

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil approuve le compte de gestion du receveur qui correspond au centime près au compte administratif.

FISCALISATION DES SYNDICATS

Le Conseil décide de reconduire en 2017 la fiscalisation de la redevance au Syndicat des Rivières et au Syndicat de Bassin Versant.

TAUX D'IMPOSITION

La compétence des Ordures Ménagères étant depuis le 01/01/2017 transférée à la C.C.C.A. (Communauté de Communes Caux Austreberthe) et à la C.C.R.Y. (Communauté de Communes de la Région d'Yvetot) les contributions à ce service sont donc mutualisées entre les 2 Communautés de Communes.

Au vu des nouvelles contributions le Conseil décide par 4 abstentions et 14 voix pour, de voter les taux d'imposition suivants:

	Bases notifiées	Variation des bases	Taux votés	Variation des taux	Produit voté	Variation des produits
T. H.	1 762 000	-1.067%	16.42 %	-14.524 %	289 320	-15.436 %
TFPB	2 485 000	0.893 %	16.90 %	-14.560 %	419 964	-13.797 %
TFPNB	41 600	-1.188 %	40.74 %	-14.555 %	16 947	-15.573 %
CFE	1 861 000	0.977 %	22.87 %	-9.462 %	425 610	-8.577 %
total	6 149 600	0.334 %			1 151 841	-12.403%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil décide d'attribuer comme suit les subventions aux associations :

SUBVENTIONS 2017	
A.C.V.E.	910
A.D.M.R.	250
Anciens Combattants	730
Assoc. Pêcheurs Villers-Ecalles	180
CNVE	730
Comité d'Amitié aux Anciens	730
Comité de Jumelage	1 140
Coop. Scolaire J. Prévost	2 250
Espoir LAO	250
Football.C.V.E.	730
Jardins ouvriers	180
karaté	910
Mains Agiles	730
majos stars de Villers-Ecalles	910
P.P.V.E.	730
R.E.V.E.	910
Radio Horizon FM	560
Tae Kwon Do Club	910
Tennis Club	910
TOTAL	14 650

BUDGET PRIMITIF 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 en section investissement – compte 1068 du budget 2017, soit 834 892.43 € et à l'art. 001 la somme de 579 651.21 €

Le Budget Primitif 2017 est adopté à l'unanimité, et s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses et recettes 2 210 835 €

Investissement

Dépenses - R.A.R. et recettes 2 384 618 €

PROJETS 2017

AMENAGEMENTS SECTEUR MAIRIE - SALLE PASTEUR

L'ouverture des plis lors du la dernière commission d'appel d'offres fait apparaître des prix inférieurs de 16 % aux estimations.

Le Conseil autorise la Maire à signer le marché si celui-ci se révèle inférieur à l'estimation (427 645 € HT). Une subvention FAL sera demandée pour ce projet.

AMENAGEMENTS DES CHEMINS PIETONNIERS

Le Conseil approuve le projet de réhabilitation des chemins piétonniers suivants :

localisation
Cheminement VC 1 : entre l'entrée de bourg et Barentin
Cheminement rue Pasteur / route de Bouville : entre la route de Courvaudon et le raidillon
Revêtement du chemin entre le raidillon et la rue verte

Le Conseil approuve ce dossier et autorise le lancement d'un appel d'offres

AMENAGEMENTS DE SECURITE VOIRIE

Ces aménagements consistent à créer des plateaux surélevés et chicanes dans la traversée d'agglomération sur la RD 143.

Localisation	
Station d'épuration	Plateau surélevé
Passage à niveau - Myosotis	Plateau surélevé
Boulangerie / allée des écoliers	Plateau surélevé
Carrefour rue du bois Bénard	Réaménagement du carrefour et 2 plateaux surélevés
Bois Bénard / La Source -	Chicanes

Des essais seront effectués avec la mise en place de chicanes courant mai – juin.

Le Conseil approuve le projet mais souhaite toutefois que des options soient intégrées au dossier d'appel d'offres. Elles seront retenues en fonction des résultats des essais réalisés.

REHABILITATION SALLE PASTEUR

Le projet est présenté au Conseil. Il prévoit la réhabilitation totale du bâtiment, changement des huisseries, création d'un hall d'accueil avec auvent, et d'un office.

La remise en place de plaques de cuisson ou la réutilisation du piano actuel est souhaitée et l'installation d'un miroir en fond de salle pour la pratique de la danse.

Le Conseil approuve le projet et autorise le lancement d'un appel d'offres. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental.

COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire informe le Conseil du retrait de Mme CADIOU de la commission animation et de la demande d'inscription de M. Jean-Noël LAUNAY aux commissions Animation, Cadre de vie, Réseaux et Urbanisme.

PERSONNEL COMMUNAL**Promotions de grades**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT la proposition du centre de gestion consistant à la promotion de grades des agents de la commune ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

La création des postes suivants sous réserve de l'avis la Commission Technique Paritaire:

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADES

Grades actuels	Propositions	nbre (ss réserve de la CTP)
Adjoint Administratif Pal 2° cl,	Adjt administratif Territorial Principal 1° cl	1
A,S,E,M, 2° classe	Agent Spécialisé Principal 1° cl des écoles maternelles	2
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation principal 2° cl	1
Adjoint technique	adjoint technique territorial principal de 2° cl	4

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants
 Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 01/01/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice maximal de référence
 De 1000 à 3 499 43

- Vu l'arrêté municipal du 07/04/2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 01/01/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice maximal de référence
 De 1 000 à 3 499 16,5

VOIRIE

M. le Maire fait savoir que le Département, à la demande des communes, mène une étude de voirie nouvelle pour desservir la vallée en provenance du giratoire de l'A150 des Campeaux. Cette voie permettrait entre autres de limiter la circulation des poids lourds dans le centre de Barentin.

Quatre projets ont été étudiés par les services du Département (2 au nord du viaduc de l'A150 et 2 au sud) .

M. le Maire fait savoir qu'il s'est opposé aux deux projets envisagés au sud du viaduc, considérant que le trafic serait reporté sur l'agglomération de Villers-Ecalles.

La prochaine étape consistera à étudier la faisabilité financière de l'opération. A cette occasion, la commune de Villers-Ecalles sera sollicitée comme les autres collectivités locales.

Sous réserves d'un engagement des autres collectivités, le Conseil autorise le Maire à poursuivre les négociations dans ce sens.

DIVERS

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal charge le Maire de déposer les demandes de subventions suivantes :

- Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds d'Action Locale pour les aménagements de sécurité RD 143 (30 % de 176 825 € plafonnés à 30 000 €)
- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réhabilitation de la salle Pasteur (25 % de 327 744 € soit 81 936 €)
- Demande du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Caux Austreberthe pour les aménagements de sécurité de la RD 143 (20 000 € pour un montant d'opérations de 176 825 €)

DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE 76 DES TREIZE COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP

(Baromesnil, Canéhan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,

- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76,

DEMANDE DE RETRAIT du SDE 76 DES QUARANTE-ET-UNE COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

?

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,

- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76,

ECLAIRAGE PUBLIC

E.P. Gadeau de Kerville

Monsieur le Premier Adjoint présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-Eff+EP-2015-0-76743-5551** et désigné rue Gadeau de Kerville (version 1.2) dont le montant prévisionnel s'élève à **127 200,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **44 068,75 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année **2017** pour un montant de **44 068,75 €**;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ;

E.P. Rue Emile Eliot

Monsieur le Premier Adjoint présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-Eff+EP-2016-0-76743-6485** et désigné rue Emile Eliot (version 1.2) dont le montant prévisionnel s'élève à **82 236,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **29 689,75 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année **2017** pour un montant de **29 689,75 €**;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ;

AMENAGEMENTS DU CIMETIERE

M. Séraphin signale quelques anomalies qu'il a relevées sur le chantier d'aménagement du cimetière. Il est prévu d'y remédier.

CHATS ERRANTS

Le conseil approuve la proposition de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

L'association ARISTRAICHATS capture, transporte et relâche les chats errants et le cabinet vétérinaire est payé directement par 30 millions d'amis.

Le conseil adopte la convention avec la Fondation 30 millions d'amis (1 abstention et une voix contre) et charge le Maire de signer cette convention.

D'autre part le Conseil décide de verser une subvention de 300 € à l'association ARISTRAITCHATS pour l'année 2017.

AIDES au Permis B

Mme MOUTON propose d'adopter une délibération permettant à la commune d'aider financièrement les jeunes de la commune à passer leur permis de conduire.

Le Conseil adopte une aide d'un montant de 150 € qui concernera toute personne habitante de la commune âgée de 15 ans à 21 ans s'inscrivant dans une auto-école afin d'obtenir un premier permis B. Cette aide ne sera pas soumise à condition de ressources. Elle sera attribuée sur justificatif d'inscription à une auto-école.

La séance est levée à 21 H 45

EMO	Jean-Christophe	
SAUMON	Michel	
PREVOST	Francis	
MOUTON	Janine	
CADIOU	Liliane	
GRANLIN	Valérie	
BRUEL	Didier	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	
LEBLOND	Rémy	
TREARD	Christian	
COURANT	Noémie	
SERAPHIN	Ludovic	
CHERON	Virginie	
MUTEL	Laurent	
FLEURY	Sophie	
VASSEUR	Ludivine	
TAUDON-HARS	Pascale	
VIELLE	Raphaël	
LAUNAY	Jean-Noël	